

## **DECISIONS FEDERALES ET DEPARTEMENTALES**

- **AMENDE :**

- Depuis 2014 les amendes sont avec des montants à ne pas dépasser.
- Forfait de match.
  - ✓ Championnat des clubs : 100 €
  - ✓ Championnat régional des clubs : 150 €
  - ✓ Championnat national des clubs : 200 €
- Forfait général après élaboration du calendrier.
  - ✓ Championnat des clubs : 400 €
  - ✓ Championnat régional des clubs : 600 €
  - ✓ Championnat national des clubs : 1000 €
- Annulation de compétition.
  - ✓ Concours départemental : 50 €

- **INSCRIPTIONS CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX :**

- Comme dans les autres départements du Comité Régional Centre Val de Loire.
- Feuilles envoyées au comité.
- Seules les feuilles envoyées par les clubs seront acceptées.
- Une date butoir sera inscrite au bas de la feuille d'inscription.
- Après cette date aucune inscription ne sera prise en compte.
- Les feuilles d'inscription pour les championnats seront accompagnées du paiement de 4 € par joueurs.
- Un joueur qualifié pour un championnat du Comité Régional Centre Val de Loire ne peut participer à un autre qualificatif si les championnats du Comité Régional ou France ont lieu à la même date.

- **REGLEMENT du COMITE REGIONAL DU CENTRE VAL DE LOIRE (applicable dans notre département)**

- Tout club qui organisera une compétition sans arbitre devra verser une amende de 50 € (reversée à la commission des arbitres).
- Tout club ne possédant pas d'arbitre dans son club ne pourra organiser de championnats.
- En cas de mutation d'un arbitre, il sera comptabilisé pendant 3 ans dans le club quitté et non dans le club recevant.

- **REGLEMENT COUPE DE FRANCE**

- L'équipe qui reçoit propose 2 dates sur 2 jours différents. Si aucun accord n'est trouvé pour ces 2 dates c'est l'équipe qui reçoit qui impose la date.

- **CERTIFICATS MEDICAUX**

- Les certificats médicaux sont valables 1 an, renouvelables 2 fois avec la demande de licence en remplissant un questionnaire santé et une attestation à signer, attestation à fournir avec la demande de licences.

## **HABILLEMENT**

***Le Jeans de couleur bleue est interdit pour les compétitions ci-après***

- Championnats du Comité Régional Centre Val de Loire
- Championnat de France
- Coupe France des Clubs (phases finales)
- Championnat National des clubs (phases finales)

### **TENUE CLUB REGLEMENTAIRE DE LA MEME TEINTE**

- Polo - Chemisette - Tee-shirt - Sweat - pull - blouson, doivent porter sur la poitrine l'indentification du club. En cas de publicité, tous les hauts doivent porter la même.
- Pantalon au moins au-dessous du genou (pantacourt).
- Chaussures fermées non ajourées
- Aux Championnats de France pour les délégués et les arbitres, seul le pantalon noir est autorisé.

**EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT LE JURY EST HABILITE  
A EXCLURE L'EQUIPE OU LE JOUEUR DE LA COMPETITION**